L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ... $12 } payable d'avance. Do. trois fois par semaine, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1840.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

PROCHAINES NOUVELLES D'EUROPE.

Nous recevrons probablement sous trois ou quatre jours les nouvelles d'Europe que le *British Queen* a dû apporter à New-York. De quelle nature seront-elles? A coup sûr si l'on se rappelle toutes les fluctuations qu'a éprouvées la politique européenne depuis la publication du traité de Londres; si l'on tient compte de ces subites évolutions qui ont fait passer successivement l'ancien monde de la paix à la guerre et de la guerre à la paix, on ne s'étonnera pas beaucoup si par hasard ces nouvelles sont la contre partie des pacifiques renseignemens que nous avons enrégistrés, il y a bientôt quinze jours. Il peut être survenu quelque nouvel incident qui ait rallumé l'irritation qui commençait à se calmer sur beaucoup de points. L'amiral Stopford et surtout son lieutenant d'humeur si belliqueuse, le commodore Napier, sont bien capables d'avoir été plus loin que ne l'aurait désiré le cabinet de St. James, revenu, si nous ne nous trompons, à des sentimens raisonnables! Une nouvelle agression de leur part suffirait à embrouiller encore la grande partie que joue en ce moment la diplomatie et à replonger le monde politique dans la pénible anxiété qui a marqué le mois de septembre et les premiers jours d'octobre.

Mais si des réflexions de ce genre peuvent inspirer quelques craintes, il en est d'autres, pour le moins aussi bien fondées en raison, qui doivent nous faire supposer que les choses auront suivi leur cours naturel, et que nous recevrons l'assurance que les probabilités de paix augmentent.

L'Angleterre, comme nous le disions tout à l'heure, a singulièrement modifié ses prétentions: nous savons que son hostilité au Pacha d'Egypte, hostilité qui nait en elle de la certitude que jamais Méhémet Ali ne consentira à se faire son vassal commercial, ne peut pas s'éteindre tout d'un coup; mais elle comprend fort bien que dans les circonstances actuelles il lui est impossible d'arriver par la violence au but qu'elle se propose; et elle ne doit plus avoir envie d'une guerre dont le bilan ne lui présenterait pas un bénéfice bien clair et bien net. Il y a tout à parier que, sans abandonner ses projets, elle les ajournera ou plutôt les poursuivra par d'autres moyens que ceux auxquels elle a paru un moment vouloir recourir. L'Angleterre sait que la patience unie à la persévérance, est un très puissant moyen dans les affaires de ce monde, et qu'en politique surtout on a reconnu la vérité de cet adage: "Tout vient à point à qui sait attendre." Elle s'en sera probablement souvenu dans la crise actuelle. A défaut d'autre chose, l'attitude de la France aurait suffi pour le lui rappeler.

La France dans toutes ses relations extérieures a montré une admirable modération; et cette modération a donné sujet aux plus violentes attaques contre son gouvernement. Mais à coté de tant de réserve, n'a-t-elle pas fait d'immenses préparatifs qui révèlent qu'elle n'entend pas se laisser imposer des lois par les puissances Européennes? N'a-t-elle pas élevé son armée à un chiffre qui lui permettra d'entrer, s'il le faut, en campagne sans avoir à redouter les forces de la coalition? N'a-t-elle pas fait des dépenses considérables pour augmenter sa marine? Et tout en se préparant à la guerre extérieure, ne prend-elle pas les précautions qui peuvent la mettre à l'abri, si des revers venaient la forcer à songer à sa propre défense? Une pareille conduite nous semble plus éloquente que toutes les déclarations et les menaces, et probablement c'est ainsi que l'Angleterre l'a compris. Le ton agressif de ses messages diplomatiques s'était adouci on se le rappelle; aussi les rapports entre les ministres des deux nations étaient-ils revenus à leur état normal, et nous ne serions pas étonné de voir resserrer pour quelque temps du moins, des liens qui ont été si près de se rompre.

La bonne intelligence qui tendait à renaître entre la France et l'Angleterre, a eu sans doute aussi une autre cause: les dispositions de la Prusse et de l'Autriche. Ces deux puissances ne sont aucunement hostiles à la France; et elles ne se sont sans doute prononcées énergiquement en faveur de l'intégrité absolue de l'empire Ottoman que guidées par l'esprit conservateur qui les anime, la dernière surtout, et dans l'espoir que leur déclaration ne troublerait pas la paix de l'Europe. Elles savent maintenant à quoi s'en tenir sur l'effet que produirait la rigoureuse exécution du traité de Londres, et si ne paraissent pas disposées à jouer la paix de l'Europe au profit d'un Empire qui croule de toutes parts: elles voulaient bien le sauver, mais à la condition que son salut ne leur couterait pas grand'chose; aujourd'hui elles seront toutes prêtes, nous le croyons, à obtenir de lui des sacrifices pour ne pas mettre en jeu leur propre tranquillité. Un accord entre l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche d'un côté, la France de l'autre, n'est donc pas du tout improbable, et cet accord simplifierait notablement la position. Un arrangement à l'amiable suspendrait encore la réalisation des projets ambitieux de la Russie.

Certes nous n'allons pas jusqu'à croire que le prochain arrivage d'Europe doive nous apporter des nouvelles aussi satisfaisantes que les probabilités auxquelles nous nous plaisons à nous rattacher; mais nous le répétons, il y a quelques chances de voir se confirmer les bruits de pacification. Nous saurons bientôt si nos espérances nous trompent.

Nous apprenons que M. G. W. Philips, de la paroisse de l'Assomption, vient d'être tué par l'explosion d'une chaudière de sa sucrerie. Nous pensons que ce M. Philips n'est autre que le membre de la Législature que chaque parti réclamait comme partageant ses opinions.

Le *Courrier* rapporte, sur la foi d'un *on dit*, "que "le gouverneur de la Pennsylvanie a trouvé, en comp- "tant les votes, une erreur de 400 voix au préjudice "du ticket Bureniste."

Nous sommes persuadés que ce bruit ne mérite aucune confiance. Le *Pennsylvanian* de Philadelphie du 16 et le *Charleston Mercury* du 19, tous ceux organes exaltés du parti de l'administration, n'en parlent pas; et il est impossible qu'on ait reçu à la Mobile des nouvelles plus récentes.

Le *Courrier* s'imagine que nous tenons à avoir le dernier mot dans la discussion qu'il a engagée contre nous: c'est là une de ces imaginations que le *Courrier* seul peut avoir. A quoi cela nous servirait-il en effet? A suivre notre adversaire de divagations en divagations? Eh! grand Dieu! Nous n'avons pas reçu du ciel la dose de *logique* nécessaire pour suffire à pareille tâche! Nous ne sommes pas sous ce rapport aussi heureux que notre voisin qui est la *logique incarnée*. Aussi nous baissons pavillon devant les triomphantes citations dont il nous accable, bien que nous ne soyons pas fort certains qu'il les comprenne parfaitement: les conséquences qu'il tire de ces citations sont tellement *concluantes*, tellement *claires*, tellement *logiques* (à la façon du *Courrier*, entendons-nous!) que notre *incurable entêtement* n'a rien à dire contre elles. C'est le triomphe du raisonnement; et selon *le bon homme* Chrysalde de Molière, c'est bien une belle chose que le raisonnement!

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison.

Theatre d'Orleans.—Après avoir brusquement ouvert dimanche, le Théâtre s'est reposé hier: la première épreuve l'avait sans doute bien fatigué! Il nous promet pour demain les débuts du jeune premier, M. Bauce, et du comique, M. F. Bernard. *Un Duel sous Richelieu* nous fera connaître le premier; le second essaiera de nous faire rire dans *M. et Mme. Pinchon* et dans *Passé Minuit*. Ce dernier vaudeville est pour nous une nouveauté; si cette nouveauté peut conserver ici tout le piquant qu'elle possède au lieu de sa naissance, on peut se promettre une joyeuse fin de soirée.

ÉLECTIONS.

VERMONT.

[illegible] probabilité le Vermont a étendu le drapeau. D'après les retours qui nous sont parvenus, la majorité donnée à Harrison sera de 14,[illegible] à 15,000 voix.

MAINE.

Il ne reste plus que trois ou [illegible] petites [illegible] dont on n'a pas les [illegible], et la majorité du général Harrison est de [illegible]. Comme il est impossible que cette majorité soit réduite de plus de 100 voix, nous plaçons le Maine sur la liste des Etats qui ont voté pour Harrison. Il ne [illegible] plus y avoir l'ombre d'un doute sur le résultat.

CAROLINE DU NORD.

Les retours qui sont déjà connus prouvent que Harrison emportera cet Etat à une grande majorité. Le candidat de l'opposition a déjà du gain considérable sur le résultat des dernières élections locales.

MICHIGAN.

Les retours de tous les comtés (deux exceptés) sont connus et la majorité est de 1903. Tous les membres du Congrès et de la Législature locale sont whigs. Il est maintenant certain que M. Norwell, sénateur vannocrate des Etats-Unis pour cet Etat sera remplacé par un démocrate whig.

VIRGINIE.

Cet Etat a voté pour Van Buren. Le Richmond Enquirer prétend que la majorité sera de 1500. Nous pensons qu'elle n'excèdera pas 1000.

ALABAMA.

L'hon. W. R. King a été réélu sénateur au Congrès. Il a obtenu 73 voix et Gayleson compétiteur, 55. M. King est le plus vieux membre du Sénat et il a représenté l'Alabama dans le Sénat des Etats-Unis depuis que cet Etat a été admis dans l'Union.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES.

Nous donnons ci dessous le tableau des Etats dans lesquels les élections sont terminées, et sur le résultat desquelles il n'existe plus aucun doute, bien que nous n'ayons pas encore reçu des retours complets.

Harrison.		Van Buren.	
New-York	42	Virginie	23
Pennsylvanie	30	Alabama	7
Ohio	21	New-Hampshire	7
Kentucky	15	Missouri	4
Tennessee	15		
Massachusetts	14		
Georgie	11		
Maryland	10		
Maine	10		
Indiana	9		
New-Jersey	8		
Connecticut	8		
Vermont	7		
Louisiane	5		
Mississipi	4		
Rhode Island	4		
Delaware	3		
Michigan	3		
	219		41

Nota—Il faut 148 voix électorales pour élire le Président.

RETOURS DEFINITIFS DES DERNIERES ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES COMPARÉES AVEC CEUX DES DERNIERES ÉLECTIONS CONGRESSIONNELLES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

	PAROISSES.	Harr. (Nov. 1840)	V. B. (Nov. 1840)	Whig (Juill. 1840)	Tory (Juill. 1840)
1er. District Cong.	Plaquemines,	49	380	10	236
	Orleans,	2691	1743	1798	674
	St-Bernard	173	91	73	211
	Jefferson	251	86	272	87
	St-Charles,	60	33	18	46
	St-Jean-Baptiste.	133	48	136	73
	St-Jacques,	379	37	406	19
	Ascension,	216	218	237	168
	Lafourche Intérieure,	485	44	390	92
	Assomption,	200	340	304	182
	Terrebonne,	318	90	166	7
2e. District Cong.	Iberville,	204	182	105	164
	Ouest Baton-Rouge,	168	84	166	78
	Est Baton-Rouge,	344	208	306	279
	Est Feliciana,	380	420	337	406
	Ouest Feliciana,	253	206	180	251
	St-Hélène,	172	234	164	227
	Livingston,	127	207	130	141
	Washington,	130	184	148	186
	St-Tammany,	204	80	166	116
	Pointe-Coupée,	147	180	117	106
3e. District Congressionnel.	St-Martin,	463	103	361	69
	Ste-Marie,	308	87	314	86
	Lafayette,	445	328	300	300
	St-Landry, } Calcasieu,	836	481	} 835	330
	Avoyelles,	250	265	164	276
	Rapides,	475	384	344	306
	Natchitoches } Caddo,	667	610	461	664
	Claiborne,*		M 73	148	290
	Ouachita,	243	180	} 242	261
	Union,	74	76		
	Caldwell,*		M 18	85	111
	Catahoula,	[illegible]	231	165	268
	Concordia,		113		
	Madison,	147	111	} 379	311
	Carroll.	96	114		
		11761	9010	9168	7047

† Retour non officiellement parvenu au gouvernement, mais que nous donnons comme certain.
* Retours non officiels indiquant seulement la majorité.

NAUFRAGE.

On lit dans le Charleston Mercury du 19:

"Nassau, 24 octobre.

"La goëlette américaine Hermosa, capitaine Chatter, de Richmond, s'est perdue sur les récifs d'Abaco, dimanche dernier. La cargaison consistant en tabac, coton &c., a été sauvée, mais entièrement avariée, 48 esclaves américains qui étaient à bord ont été également sauvés et sont arrivés ici mercredi.

"Le navire américain Wellington, capitaine Otis, de Bath [Maine] parti d'ici le 7, allant à la Nouvelle Orléans, s'est perdu sur Gingerbread Ground le 19. La cargaison a été sauvée."

La goëlette *Emma*, capitaine Cole, de New-York, a éprouvé le 4, dans le voisinage du Cap Hattéras, un coup de mer qui lui a enlevé cinq passagers.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le navire à vapeur *Savannah*, arrivé hier soir de Galveston, nous a apporté des journaux de Houston jusqu'au 21 courant.

Le *Telegraph* de Houston contient le rapport officiel du colonel Moore, de l'expédition sur la rivière Colorado: il annonce la déroute complète des Indiens dans cette partie de la République.

La goëlette mexicaine *Anna Maria*, a été capturée dans sa traversée de Vera-Cruz à Tampico, par la goëlette de guerre texienne *San Antonio*, lieutenant commandant Moore. La cause de cette capture vient des faits suivants: Vers le 25 octobre, tandis que la corvette du commodore Moore était à l'ancre dans une petite île nommée Lobez, il survint un fort coup de vent, et un brick mexicain vint s'échouer sur l'île. Le commodore envoya à son secours ses canots, qui parvinrent à sauver l'équipage et les passagers, au nombre de 26 personnes, ainsi qu'une partie de la cargaison. Le commodore conduisit devant Tampico l'équipage et les passagers, et les débarqua. Le lendemain, sa corvette se trouvant à cours d'eau, il envoya ses canots en chercher, mais à peine furent-ils à portée de canon, que le fort de Tampico tira sur eux. Le commodore exaspéré de la conduite des Mexicains, ordonna à tous les officiers des navires sous ses ordres, de capturer à l'avenir tous les navires mexicains qu'ils rencontreraient. On dit aussi, que le commodore avait appris que M. Treat, envoyé texien, ayant échoué dans sa démarche auprès du gouvernement mexicain, se rendait de Mexico à Vera-Cruz, pour revenir au Texas.

Quelques jours après, le San Antonio se sépara de la corvette, pour aller en croisière. Dans l'après midi du 2, ayant rencontré l'Anna-Maria, le lieutenant Moore la captura et la fit conduire à Galveston, où elle fut déclarée bonne prise.

VARIÉTÉS.

MATHIEU PETIT OU LE BAISER D'ADIEU.

(*Voir l'Abeille d'hier.*)

III.

Quand il fut dans la rue il n'eut plus qu'une pensée: les dentelles et les boucles d'oreilles de Constance. Il était plus de deux heures et la fête commençait à six. Pour faire ses achats il fallait qu'il se rendit à Bar-sur-Aube. Or, pour aller de Saint-Pavers à cette ville, les voitures mettent plus d'une heure et demie.

Au moment où il s'élançait hors de l'auberge la chaise de poste qu'il avait vue quelques instants auparavant se remettait en route. Il s'attacha à un des ressorts de derrière et se dit: —Ou j'arriverai aussi vite que cette voiture, ou une de ses roues me passera sur le corps.

Il arriva à Bar-sur-Aube en même tems que la chaise de poste. Il savait qu'on vendait dans le même magasin les dentelles et la bijouterie. Mais en arrivant devant ce magasin, il tomba de son haut sur les marches de la porte comme frappé d'épilepsie. Le magasin était fermé! Il avait oublié que le dimanche les marchands n'ouvraient pas.

Quand il eut repris quelques forces, il frappa à la porte du magasin à coups redoublés, sans trop se rendre compte de ce qu'il faisait. Le marchand n'était pas à la fête de Saint-Pavers: il était retenu chez lui par une indisposition et se décida au bout de quelques instants à introduire Mathieu. Celui-ci fut obligé de lui expliquer par signes ce qu'il voulait, car la fatigue et l'émotion lui ôtaient l'usage de la parole. Le marchand connaissait Mathieu Petit pour s'être arrêté quelquefois à l'auberge du *Petit Dauphin*, mais il déclara depuis ne l'avoir pas reconnu ce jour là, tant ses traits étaient décomposés.

Mathieu revint à Saint-Pavers presque aussi rapidement qu'il était venu à Bar-sur-Aube. Il ne savait comment faire remettre à Constance les boucles d'oreilles et les dentelles qu'il venait d'acheter. S'il l'eût revue en ce moment, il se fût jeté à ses genoux, lui eût tout avoué dans un accès de désespoir, mais alors Constance n'eût rien accepté. Il prit le parti de s'adresser à une petite sourde-muette qui se tenait habituellement près de la porte de l'auberge. Il lui fit signe de porter chez la mère Vincent un paquet qu'il remit, en lui recommandant de le déposer sur le seuil de la porte et de s'enfuir dès que Constance paraîtrait. La petite mendiante exécuta ponctuellement ses ordres, et lorsqu'elle revint il lui donna quelques sous qu'il avait dans sa poche, le matin, avant *d'être riche*. Cet argent était bien à lui, car celui qu'il avait pris dans le comptoir avait été employé entièrement à l'achat des dentelles et des boucles d'oreilles de Constance.

Quand tout cela fut fait, il alla se promener le long de l'Aube, sous une allée de peupliers où il était sûr de ne rencontrer personne. Alors, le remords un moment étouffé par l'exercice violent qu'il venait de faire, commença à s'élever en lui et s'accrut par degrés. Il vit clair dans sa position, et cachant son visage dans ses mains: "Il est donc vrai, dit-il, j'ai volé! Mathieu Petit, voleur!... Tout le pays demain va savoir cela!" Il s'arrêta, croisa ses bras sur sa poitrine, essaya de recueillir ses idées, puis se mit à fondre en larmes. Il venait de penser à sa mère qui lui avait dit en mourant: "Mathieu, sois honnête homme!" Et cependant, s'écria-t-il, de là haut, du ciel, où elle [illegible] elle m'attendrait, elle m'a vu voler!

"Par moment, il songeait à aller trouver le père Lerond pour se jeter à ses pieds, lui tout avouer, lui promettre de le servir toute sa vie pour rien s'il voulait lui pardonner.—Mais non, disait-il, il a le coeur trop dur et tient trop à l'argent pour jamais me pardonner cela.

Tout à coup il essuya ses larmes, se redressa, [illegible] il cherchait à prendre une contenance [illegible]. —Eh bien, oui! reprit-il, j'ai volé, je suis un misérable, un coquin! Mais après tout que peuvent-ils me faire? Me tuer!... m'envoyer à l'échafaud! Est-ce que leur [illegible] la mort!..." Et en disant cela, il eût voulu qu'il y eût un tribunal ouvert dans le pays pour aller lui-même se dénoncer et demander son arrêt à l'instant même.

L'allée des peupliers menait droit à la prairie où se tenait la fête. Quand il entendit le bruit des violons et la voix des buveurs qui chantaient sous les marronniers, il s'arrêta et voulut retourner sur ses pas; il lui semblait que chacun allait lire sa honte écrite sur son front. Cependant le désir de voir si Constance avait fait usage de son présent l'emporta sur la crainte de se montrer. Il approcha et l'aperçut à travers les arbres. Elle dansait et semblait heureuse; le fichu de dentelles et les boucles d'oreilles lui allaient à merveille.—Je savais bien, dit-il, qu'elle serait la plus belle de la fête!

Cette idée le consola un peu.... Quand la contredanse fut finie, il s'approcha de Constance pour l'engager à danser, car il voulait la voir, lui parler une dernière fois. Mais elle lui répondit d'un ton dédaigneux: "Tu n'aurais pas même de quoi payer la contredanse."—Mathieu frappa sur son gousset et s'aperçut qu'il était vide. Elle a raison, dit-il, et il s'éloigna, car il craignait de commettre quelque extravagance. Il quitta la fête et regagna l'auberge à pas lents. Il alla se jeter sur un grabat qui se trouvait dans la cour au fond de l'écurie. Il espéra dormir, mais il n'en put venir à bout. Quand ses yeux se fermaient, il croyait voir devant lui ces trois mots écrits en lettres de feu: "Mathieu, petit voleur!" Cependant, vers les trois heures, la fatigue l'emporta, il dormit profondément; il eut un rêve où il crut voir une belle ferme, des champs de ble, un verger plein de fruits. Une voix de femme pareille à celle de Constance chantait dans le lointain le refrain de la ronde de Saint Pavers. Il en était là de son rêve lorsqu'il fut réveillé en sursaut par la voix du père Lerond et de sa femme qui se trouvaient dans la cour et disaient en s'adressant à une vieille servante qui composait avec Mathieu Petit tout le domestique de l'auberge:

—Qu'as-tu fait de ces cinquante francs, coquine, voleuse? C'est toi qui t'es hier introduite dans le comptoir et qui as profité de la fête pour nous voler!

La vieille servante pleurait à chaudes larmes et protestait de son innocence, mais le père Lerond n'écoutait rien. Les cris de sa femme avaient attiré tout le voisinage dans l'auberge; la cour était pleine de monde; déjà même on avait parlé de faire venir la gendarmerie.

Mathieu Petit eut à peine entendu qu'on accusait Monique qu'il s'empressa de descendre dans la cour en se disant: — Voleur, oui; mais lâche, non! Il s'approcha de l'aubergiste et lui dit assez haut pour être entendu de tous ceux qui l'entouraient: — Ce n'est pas cette femme qui a pris les cinquante francs: c'est moi! L'aubergiste saisit aussitôt Mathieu au collet et dit en se tournant vers un de ses voisins: — J'avais bien toujours prédit que ce sournois-là tournerait à mal!

Des cris s'élevèrent alors de tous côtés: "Qu'on l'arrête, qu'on l'arrête! Déjà même quelques gens s'apprêtaient à s'emparer de Mathieu. Mais ce dernier mit en avant ses deux poings, dont la vigueur était proverbiale dans le pays. Cette démonstration suffit pour calmer le zèle des assistans. Il se fit jour au milieu de la foule et alla se mettre lui-même entre les mains des gendarmes, qui venaient d'entrer. "J'ai volé, leur dit-il, qu'on m'emmène!"

Il fut d'abord conduit à Bar-sur-Aube, et là, après avoir subi un premier interrogatoire, il fut dirigé sur Troyes. Il fut contraint de traverser Saint-Pavers avec des menottes, au milieu de deux gendarmes. Tous les gens du pays se mirent sur leur porte, pour le voir passer, mais aucun d'eux ne lui adressa un mot de consolation et d'amitié, pas même le père Lerond, qui le regrettait pourtant et craignait, disait-il, de ne pas retrouver de longtemps un garçon aussi dur à l'ouvrage et aussi commode à nourrir.

Mathieu Petit, marchait la tête basse, ne voulant voir personne. Cependant, lorsqu'il fut au bout du village, il ne put s'empêcher de jeter un regard de tristesse et d'adieu sur une maisonnette située sur le bord de la route et dont il eût voulu pouvoir baiser le seuil. Tout à coup une jeune fille en sortit et courut à sa rencontre en s'écriant:

—Mon pauvre Mathieu! il est donc vrai, on t'emmène, on va te juger.... Et c'est pour moi.... pour satisfaire un goût, un caprice.... Ah! comment pourrai-je ne pas t'aimer maintenant!

Mathieu resta confondu, ébahi, et ne pouvait croire que ce fût Constance Vicent qui lui parlât ainsi. C'était bien elle pourtant, et les évènemens venaient d'opérer une grande révolution dans les sentimens et dans le caractère de la jeune fille. Le dévouement des femmes, quelque conquettes qu'elles puissent être, ne manque jamais au dévoûment qu'on a pour elles. Mathieu pleurait, Constance pleurait aussi; enfin, ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, et se tinrent embrassés jusqu'au moment où les gendarmes les séparèrent. Constance contraignit Mathieu à accepter du linge, des provisions, un peu d'argent qu'elle avait mis en réserve pour sa toilette. En le quittant, elle l'engagea à ne point perdre courage, lui promit d'aller le voir à Troyes, et, quelque fut son sort, de ne jamais l'abandonner.—Nous verrons si elle tint parole.

Au bout de quelques mois d'emprisonnement préventif, Mathieu Petit comparut devant les assises de Troyes, et fut condamné à cinq ans de réclusion.

IV.

Mathieu Petit était enfermé à Clairvaux depuis un an à peine, et, bien qu'il fût peu communicatif et presque toujours d'une profonde tristesse, il s'était acquis ce genre de considération qui s'attache parmi les détenus aux caractères fortement trempés. Il avait sur ses compagnons de geôle l'avantage de n'être pas dégradé par le régime des prisons. Du reste, comme tous les prisonniers qui ont conservé quelque énergie, il ne vivait que pour un but, une pensée: l'évasion. Mais pour Mathieu Petit l'évasion n'était pas seulement l'horreur de la prison, l'instinct de la liberté, c'était surtout l'amour qui l'avait soutenu dans son infortune, le bonheur que donne le dévoûment d'une femme dont les plus tristes événemens n'ont pu décourager l'affection.

Constance lui avait écrit plusieurs fois, mais aucune de ses lettres ne lui était parvenue. Elle s'était arrangée cependant pour correspondre autrement avec lui, et souvent par des moyens qui annonçaient autant de hardiesse que de décision. Un jour, en traversant une des cours, Mathieu entendit un des gardiens lui jeter à voix basse ces trois mots: "Constance, sauve-toi." Il ne put en savoir davantage, car le lendemain le gardien fut chassé; mais il comprit par là que Constance avait dû corrompre ce gardien, qu'il était toujours aimé et qu'elle lui ordonnait de la rejoindre. A dater de ce jour, son parti fut pris et il résolut de tout mettre en oeuvre pour s'échapper de la prison.

En restant parmi les détenus, dans les dortoirs et les ateliers, il ne pouvait songer à s'évader. Une surveillance active et surtout les dénonciations si communes dans les maisons de détention devaient faire échouer toute tentative de ce genre. Mais il n'en était pas de même à l'infirmerie où la discipline s'exerçait moins rigoureusement. Mathieu eut soin de s'y faire mettre, et pour cela, il s'abstint de manger pendant trois jours. Le quatrième jour, il était à demi mort d'inanition et en proie à une fièvre violente. Le médecin, se méprenant sur la cause de sa maladie, lui prescrivit plusieurs remèdes qui nécessitèrent sa translation à l'infirmerie.

Là, Mathieu trouva deux anciens forçats qui s'étaient enfuis plusieurs fois du bagne de Brest, gens experts et consommés en matière d'évasion. L'un se nommait Colrt, dit *Sauveur*, et l'autre Moreau, dit *Bel Ange*, on ne les appelait dans la prison que par leur sobriquet. Mathieu leur fit part de ses projets d'évasion, sans toutefois leur confier le motif réel qui l'y portait. De leur côté ils lui avouèrent que leur dessein était aussi de s'échapper, et qu'ils ne s'étaient même fait mettre à l'infirmerie que dans ce but.

Ils avaient déjà fait une étude minutieuse des lieux. L'infirmerie de l'ancienne abbaye a conservé sa destination primitive et forme encore aujourd'hui celle de la prison. La cour principale est entourée de galeries élevées qu'il est impossible de franchir. Les deux ex forçats déclarèrent que la seule issue praticable consistait en une porte de conduit qui servait autrefois à amener les eaux de l'Aube dans l'intérieur de la maison; mais, abandonné maintenant, le conduit devait, suivant toutes les probabilités, aboutir dans la dernière cour près du fossé creusé autour du mur de la prison. Une fois le souterrain traversé, et en choisissant une nuit épaisse, rien n'était plus aisé que de franchir les deux murs d'enceinte.

Mathieu prévit de grandes difficultés à l'exécution de ce projet et éprouva surtout une forte répugnance à se confier à des gens tels que Bel-Ange et Sauveur. Mais le sentiment qui l'animait étouffa ses scrupules, puis une circonstance nouvelle vint bientôt stimuler son ardeur. Le médecin lui ayant ordonné l'usage d'une nourriture plus légère que la nourriture ordinaire de la maison, il trouva dans un des pains qui lui vinrent du dehors une lime et quelques autres outils d'une grande délicatesse. Le même pain contenait de plus une lettre de Constance où elle lui disait qu'ayant perdu sa mère et fait un héritage, elle était venue habiter Clairvaux pour être mieux à portée de le sauver. Depuis quelque temps elle se trouvait toutes les nuits devant le mur d'enceinte de la prison; elle l'attendrait encore pendant quinze jours de minuit à quatre heures; elle aurait le soin de se munir d'habits qui lui permettraient de quitter l'uniforme de la maison. Le signal serait le refrain de la ronde Saint-Pavers.

(*La suite à demain.*)

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NELLE. ORLEANS.

Une assemblée spéciale aura lieu ce soir à 6 heures 1/2. Les membres sont priés d'être ponctuels.

G. KURSHEEDT, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE. }
24 nov

☞ Mr. JAMES D. DENEGRE sera soutenu à la prochaine élection d'alderman pour le premier district de la première municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que Mr. JOHN DAVIS sera soutenu par un grand nombre de votants comme candidat à la place d'alderman du 1er District de la 1ère municipalité, en remplacement de Mr. Philippe Lafonta, décédé. 12 nov

☞ Veuillez annoncer M. J. F. BARTHELEMY comme candidat à la place d'Alderman du 1er. District de la Municipalité No. 3, devenue vacante par la démission de M. G. Montamat.
9in PLUSIEURS VOTANS DU 1er. DISTRICT.

☞ La goëlette Water Witch, de la Havane, a commencé à décharger aujourd'hui. Les consignataires sont requis d'avoir leurs permis et recevoir leurs marchandises.
20 nov A. CAPDEVIELLE & Co.

☞ Des avances en argent seront faites sur consignations de coton adressées à J. J. Andrews & Brothers, par
24 nov ANDREWS & BROTHERS, 30, Douane.

R. A. LEFEBVRE & Co. offrent à vendre à des prix et conditions avantageuses:
400 barriques vin rouge divers crus et qualités,
1000 caisses vin rouge ordinaire et de divers crus et qualités
50 paniers champagne qualité supérieure,
50 caisses Haut Brion La Mission 1817,
100 damejeannes vides,
10 barriques vin vieux, Margaux 1833. 25 nov—10

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de chauffage, constamment en vente par les soussignés au Bassin Caron[delet] entre St. Claude et Tréme. [24 nov.] CHAUCHON & LEROY.

CHARBON DE CANNEL—400 barils en débarquement à vendre en lots au gré des acheteurs, par
E. F. JENKINS,
25 nov encoignure Poydras et des Magasins.

SEL—1700 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire [illegible] à vendre en lots au gré des acheteurs par
E F JENKINS,
25 nov. Encoignure Poydras et des Magasins.

CHARBON—On trouvera [illegible] un excellent approvisionnement de charbon de Pittsburgh d'Angleterre et de Cannel, livrable en quantité au gré des acheteurs, [illegible], à l'entrepôt de Charbon rue du Canal No. 138, entre les rues Carondelet et Baronne.
25 nov—1

AVIS—M. F. HUNTER, compositeur et professeur de piano et de guitare, annonce respectueusement au public musical de la Nouvelle-Orléans qu'il a l'intention de donner des leçons de ces deux instruments. Il est visible [illegible] les jours de 10 heures A. M. à 2 P. M. en [illegible] 7 nov

DERNIÈRES DATES.

New-York	nov 14	Liverpool	oct 20
Boston	nov 11	Londres	oct 19
Philadelphie	nov 16	Havre	oct 17
Washington	nov 16	Paris	oct 16
Baltimore	nov 16	Bordeaux	oct 11
Charleston	nov 19	Madrid	oct 8
Vera-Cruz	oct 17	Cadix	oct 2
Tampico	oct 17	Havane	nov 11
Mexico	sep 27	Houston	nov 21

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1840.

Espèces	2 @ 3 pourcent prime
Billets de Banque des E.U.	du pair à 1 pr.
Notes de la Trésorerie	2 @ 3 do.
Souverains	$4 94 @ $4 96
Doublons Espagnols	16 75 @ 17
do Mexicains	15 75 @ 16
Américains	2 @ 3 pourcent prime.

REVUE DU MARCHÉ.
Nouvelle Orléans, 24 novembre 1840.

COTON—Arrivé depuis le 20 courant—Louisiane et Mississipi 6729 balles; Tennessee et North Alabama 2236; Arkansas 258; en tout 9219 balles; ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 161.817 balles, contre 102926 balles chiffre qu'elles avaient atteint l'an dernier à pareille époque. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool 4203 balles, au Havre 4746; à la Havane 616; à Baltimore 216: en tout 9960 balles; ce qui augmente le stock de 2236 balles et l'élève à 100067 balles contre 100027 qu'il était l'an dernier à pareille époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		28726
Reçu les trois derniers jours	12219	
Précédemment,	139598	151817
		180543
Exporté pendant les 3 derniers jours	9264	
Précédemment,	[illegible]	80476
Stock en main		100067

Dans notre revue de vendredi soir nous avons dit que les transactions sur le marché de coton avaient été très étendues pendant les 3 jours précédents et que les prix s'étaient clos fermes avec une tendance à la hausse. Les demandes ont été très actives ces 3 derniers jours; elles ont donné pour toutes les descriptions de coton tant pour le Nord que pour l'Europe. Samedi 1500 balles ont été placées à de très bons prix; hier les demandes ont été plus générales et 4200 balles ont été vendues à une hausse de 1-4 de cent sur les prix précédents. Aujourd'hui il s'est présenté peu d'acheteurs à cause du mauvais temps et 1200 balles seulement ont été vendues aux prix d'hier qui ont été très bien maintenus, et le marché s'est clos ferme à cette hausse.

Les ventes depuis vendredi atteignent 7000 balles, parmi lesquelles nous mentionnons de la Louisiane et du Mississipi, 20 balles à 8 3-4; 21 à 9; 16 à 10 3-4; 394 à 7 1-2; 261 à 9 1-4; 27 à 10; 56 à 9 1-2; 109 à 9 3-8; 427 à 8 5-8; 660 à —; 107 à 10 1-2; 60 à 8 3-4; 59 à 9; 63 à 8 3-4; 323 à 8 1-2; 179 à 8 9-16; 371 à 9 1-4; 496 à 8 5-8; 700 à 8 5-8; 833 à 9 1-4; 143 à 8 1-2; 200 à 8 7-8 et 27 à 9 1-4.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Correspondant à celle du Hâvre.
Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	7 1-4 à 7 3-4
Ordinaire,	8 1-4 à
Bon ordinaire,	8 3-4 à
Bon ordinaire et petit courant,	9 1-4 à
Petit courant et courant,	10 1-4 à 10 3-4
Bon courant	11 à 11 1/2

TABAC—Les arrivages ont été fort considérables pour cette époque de l'année; ils se sont élevés à près de 600 boucauts. Cependant la plupart de ces arrivages consistent en tabac non cotés qui sont destinés aux marchés au loin. Cet article continue à être en très bonne demande, et les ventes ordinaires de petits lots ont lieu aussitôt qu'ils sont inspectés. Il est arrivé 20 boucauts de la nouvelle récolte que l'on dit être d'une très bonne qualité.

Nous donnons les cotes que nous conservons, correspondant parfaitement à la valeur de cet article sur le marché. Lots inférieurs 1 3,4, 4 3,4 et 7 1/2 pour X, deuxième et première qualité; lots communs 2 1/2, 5 1/2 et 7 1/2; beaux lots 3 1,2, 5 et 7 1/2; lots fins, 3 3,4, 6 1/2 à 6 3/4, lots de choix 5, 7 1/4 et 9 1/4 à 9 1/2. Nous observons toutefois que quelques petits partis ont été vendus au-dessus de nos cotes.

Arrivé depuis le 20 courant, 605 boucauts; pas d'expéditions.

ETAT DU TABAC.

Oct. 10 1840. Stock en main	bds.	3319
Reçu pendant les 3 derniers jours	495	
Précédemment.	965	1460
		4779
Expédié pendant les 3 derniers jours	—	
Précédemment,	1955	1956
Stock en main,		2823

SUCRE—Nous avons eu de forts arrivages et le stock à la Levée s'élève aujourd'hui à 1000 boucauts. Le mauvais temps a nui aux transactions et 400 boucauts seulement ont été vendus de 3 à 5 3/4 d. pour toutes les qualités. Il y a également de bonnes demandes pour les lots sur habitation, mais nous ne connaissons aucune vente.

MELASSE—Le stock en vente est assez important, mais les demandes sont limitées et il s'est très peu fait de ventes depuis vendredi de hier. Nous cotons 21 cents le gallon. Nous ne connaissons aucune vente sur habitation.

FARINE—Le marché a continué à rester inactif ces trois derniers jours. Le mauvais temps a également un peu nuit aux transactions. Cependant les prix ont un peu repris de la dépréciation extrême dans laquelle ils étaient tombés; et généralement les ventes pour la consommation de la ville se sont faites à $4 50 pour la farine de Cincinnati superfine. Nous cotons de $4, $4 3/4 à $4 80. Le stock est considérable sur le marché et les arrivages viennent en grande quantité.

PORC—Cet article a baissé; nous cotons le porc clair mess, marqué à $16 50 à 17 00; mess $16; prime $14; M. O $14 00 à 15; P. O $13.

JAMBONS—11 cents, plats côtés 9 cents, épaules 7 cents, plusieurs ventes ont été faites au dessous de nos côtes.

GRAISSE—Qualité excellente de 10 à 10 1/2 cents. Il n'y a pas de demandes pour l'exportation suffisante pour soutenir le marché.

WHISKEY—Cet article a été moins en défaveur ces trois derniers jours, et les prix sont un peu plus fermes. Les ventes des magasins se sont faites à 32 cents pour le whiskey rectifié et de la levée de 30 à 31 cents.

PLOMB—Cet article n'a pas varié, nous cotons toujours 4 37 1/2 à 4 50. Presque tous les arrivages sont destinés pour le Nord.

SEL—Nos côtes de 1 62 1/2 pour le sel gros de Liverpool et de $1 75 pour le sel fin, se maintiennent.

CAFE—Nous avons eu quelques arrivages assez considérables ces derniers jours; les demandes cependant continuent à donner et l'article est ferme à nos côtes. Nous cotons le Havane prime à 11 1/2 et 11 3/4. Le café Rio de bonne qualité trouve un placement facile à 11 1/2 cents.

Le change n'a pas varié.

Change sur place.

Traites sur l'Angleterre	8 1/2 à 9 1/4
France	5f 12 1/2 à 5 15.
New-York 60 jours	4 1/4 0/0 d'escompte
do 30 do	3/4 0/0 de prime
do 3 do	1/2 do do.
Philadelphie 60 jours	3 0/0 d'escompte.
do à vue	pair.
Boston 60 jours	pair.

FRET—Le fret est calme à nos cotes.

FRET.

Coton pour Liverpool	9/16 à 5/8
Do do Havre,	1 1/8 à
Do do New York,	1 50 par balle.
Do do Boston,	5/8 à 3/4
Tabac pour Cowes,	6 à
Do do Londres directement,	6 à
Do do New York,	6 à 5 50
Do do Boston,	6 50 à
Do do Philadelphie,	6 à 6

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIÉS.

Navire Havre, McKown, Havre, L. H Gale.
Navire Swanton, Heath, Liverpool, L. H Gale.
Navire Austerlitz, Brown, Havre, F Perret.
Navire Ontario, Jameson, Liverpool, A. & J. P. Whitney.
Bat à vapeur W W Fry, Petfold, Mobile, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Prairie, Walden, de la passe NE. ayant remorqué les navires St Mary, Nashville et la goel. Wm Bryan; et de retour avec la barque Louis, goelettes Mount Moriah et Bella del Mar.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la passe NE. ayant à sa remorque les navires Frankfort et Archer.
Navire Hermitage, French 70 jours de Marseilles par la voie de Madère et des Iles Occidentales, sur lest, au capitaine.
Navire Archer, Marston, en 19 jours de Philadelphie, à J D Denègre & co.
Navire Frankfort, Russell, de New-York.
Barque Louis, Jansen, de Brême, 28 sept, à Schmidt & co.
Brick Eley, Wall, en 20 jours de Thomaston—au capitaine.
Brick Olive Branch, Watts, 20 jours de Thomaston. au capitaine.
Goelette Mount Moriah, Peach de Tampa Bay—sur lest—à A & J P Whitney.
Goelette Bella del Mar, Randall, de St Iago, 10 nov, à Cucullu, Lapeyre & co.
Bat. à vapeur Ganges, Armstrong, de Yazoo City.
" " Alton, Gallespie, de St. Louis.
" " Wordon Pope, Diller, de Louisville.
" " Little Rock, Pennywit, de Fort Smith.
" " Giraffe, Hoffman, du Bayou Sara.
" " Augusta, Jeffreis, de Columbia.
Navire à vapeur Savannah, Wale, en 24 heures de Galveston.

MEMORANDA.

Expédié à New York pour ce port, le navire Mississippi Hilliard.
A Charleston pour ce port, le 19 oct. bricks Caspian, capt. Swasey; Daniel Webster, Trescott.

LINSEYS DE LOWELL—Une caisse à vendre par
25 nov FROST & Co, 6 Douane.

YORK Denims—10 caisses à vendre par
23 nov FROST & Co, 6 Douane.

CHAUSSONS de laine—400 douzaines, à vendre par
24 nov FROST & Co, 6 Douane.

50 CAISSES VIN vieux de Hock, à vendre par
25 nov A. DURAND, 9, Bienville.

BEURRE—25 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par
25 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

HARICOTS blancs—150 barils, à vendre par
21 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

POIS—20 barils, à vendre par
25 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

CORDES du Missouri—100 rouleaux, à vendre par
25 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

OGNONS—200 sacs à vendre par
25 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

CAFE—112 sacs café Havane vert prime, à vendre par
25 nov J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

TISSUS DU PAYS—50 balles toile à drap écrue 4/4 [illegible] 30 caisses toile blanchie 4/4, à vendre par
[illegible] nov E. D. HYDE & co. 11, rue de Chartres.

[illegible]AITES sur la Havane, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov 29, Vieille-Levée.

[F]ER BLANC de Pontypool, constamment en mains et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par
A. DURAND, 9, Bienville.

CHAMPAGNE—100 paniers de Champagne de neuf marques différentes, à vendre par
25 nov A. DURAND, 9, Bienville.

PORC—100 barils porc nouveau mess et prime aux moindres de l'inspection et à vendre par
25 nov JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras.

SAINDOUX—50 barillets saindoux en feuilles, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co.
24, Poydras.

BOEUF—50 barils et 20 demi-barils mess et prime, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co.
24, rue Poydras.

CIGARES de la Havane de toute description constamment à vendre par
J. M. CABALLERO,
25 nov 32, Vieille-Levée.

CIGARES—30,000 cigares en débarquement de la goëlette Water Witch, et à vendre par
25 nov J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS.
Comité d'arbitres pour novembre 1840.

MM. W. C. Mylne,	MM. John Martin,
M. Musson,	E. Mallard,
Ml. Moore,	S. K. McMurdo,
J. A. Merritt.	

14 nov.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, Classe No. 107.
17 66 10 54 11 45 59 26 44 30 26 12.

JEUDI, 26, à 5 1/2 heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles à 5 1/2 heures, p. m.
75 Numéros—12 sortants.

1 Lot, de	$12,000
1 Lot de	3,000
1 Lot de	2,000
27,814 prix montant à	$199,010

Billets, $4 00—Coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
25 nov D. S. GREGORY & Co. 25, rue du Canal

JOHN R. SHAW & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,
No. 24, rue Poydras,
Nouvelle-Orléans. 25 novembre

RÉFÉRENCES:

Collier & Pettus, Gay, Glasgow & Co, Chouteau & Valle, Kennett, White & Co. Thomas H. Larkin, J. & A. Kerr, Mullikin & Pratte,	Saint Louis.
Benod et Carter & Co.	Louisville.
James Johnston,	Cincinnati.
E. Stevens' Sons, Hogan & Milo,	New-York.
Bernard, Adams & Co. Chandler, Howard & Co.	Boston.
E. Vanayckel, Price, Newlin & Co.	Philadelphia.
Wartman & Welsh, Duval, Keighler & Co.	Baltimore.
Arbuckles & Avery,	Pittsburgh.

J. J. ANDREWS & BROTHERS, *Négocians Commissionnaires.* A New-York.
ANDREWS & BROTHERS, *Négociants Commissionnaires.* A la Nlle.-Orleans.
E. L. ANDREWS & Co. *Négociants Commissionnaires.* Mobile, Alabama.
Résidence des Associés:
J. J. ANDREWS, à New-York.
Z. ANDREWS, Nlle. Orléans.
E. L. ANDREWS, Mobile, Ala. 25 nov

ROBERT J. KER,
AVOCAT,
No. 33, rue Royale, encoignure de la rue de la Douane
24 nov—15 Nouvelle-Orléans.

JOHN L. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 60, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
23 nov—1 m

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier un billet de la somme de cinq cents seize piastres soixante six cents deux tiers, en date du vingt cinq mai 1840, à un an de crédit, signé *Ne Varietur* par Ed. Duffel, juge et notaire public, tiré par Thos Comes et endossé par Louis Bourdier et J. B. Laroque Turgeau, le paiement en ayant été arrêté. 24 nov—6

MADAME AUBE sage femme, reçue par la faculté de médecine de Paris, et par la société médicale de cette ville, informe les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile rue Ste. Anne, entre Bourbon et Dauphine, No. 134. Elle ose espérer qu'après avoir subi un examen favorable, elles voudront bien lui accorder la même confiance que par le passé; elle portera toujours les mêmes soins aux dames qui réclameront ses services. 23 nov—3

553 SURONS de Tabac de Cuba majeure partie cape, 294 sacs café de St. Yago,
22 boucauts do do do
3 tierçons do do do en débarquement de la goëlette Bella del Mar, en vente par
25 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co. 29, Vieille-Levée.

84 SACS Café de la Havane,
600 Cigares de différentes marques, Regalias, Conchas &c.
16 barils cigarites,
75 barriques de vin Médoc St. Julien et St. Estèphe,
100 caisses de vin do do do
95 petits barils vin doux de Malaga,
5 ballots 50 pièces toile de Russie,
9 " 100 " de Ravens Duck,
8 services linge de table du Bearn, en magasin en vente par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov 29, Vieille-Levée.

SUCRE sur une habitation à vendre. Les soussignés ont à peu de distance au-dessus de cette ville, sur une habitation, une belle récolte de sucre de 3 à 400 boucauts, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs. On peut en voir des échantillons dans leur magasin rue Poydras, No. 24. JOHN R. SHAW & Co.

LES propriétaires et ceux qui ont des immeubles à vendre sont respectueusement priés de faire enrégistrer leurs biens aux soussignés [illegible] plus de demandes de placements que nous avons de propriétés à disposer. KINNE & FORTIER,
25 nov 11, Exchange Place.

MARCHANDISES SÈCHES—Les soussignés reçoivent par l'Oconee, l'Arkansas et prochainement d'autres navires:
Cotons de Lowell 7/8 et 4/4.
Do de [illegible] croisé 7/8,
Flanelles blanches fines et superfines.
Do. rouges do et communes.
1/2 bas de laine et de mérinos.
Bas de mérinos noirs et blancs.
Indiennes foncées françaises et anglaises.
Do. do et claires d'Amérique.
Denims bleus et jaunes.
Bretelles de coton et élastiques.
Boutons en nacre et dorés.
Epingles de Londres et aiguilles.
Cotonnades, Kersey, couvertures.
Coton et fil patente.
Ils offrent à vendre le tout ainsi qu'un assortiment de marchandises sèches, pour du comptant ou des billets endossés à satisfaction. E D HYDE & co.
25 nov 11, rue de Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 13436—G. Mel contre ses créanciers. Sur lecture et enregistrement de la pétition et du cédule dans ce procès, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire aura lieu en l'étude de A. Ducatel, not. pub. [illegible] mardi le 26 décembre 1840, pour y prendre en considération les affaires du dit insolvable. Il est en outre ordonné que John C. Delavigne soit nommé pour représenter les créanciers absents et en même temps toutes poursuites judiciaires et autres sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
Par ordre de la cour, le 20 novembre 1840.
25 nov—3m30j ARMAND PITOT, greffier.

AU RABAIS.
INDIENNES françaises des derniers goûts à vingt-cinq cents l'aune et un grand assortiment d'autres marchandises provenant des encans et des derniers arrivages, à des prix les plus modérés chez L. VALLÉE & Co. à l'encoignure des rues Royale et Dumaine, et Royale
23 nov—3 et Ste. Anne.

A LOUER OU A VENDRE—Un nègre âgé de vingt-sept ans, cuisinier, cocher, bon domestique de maison, propre à servir dans une pension; parlant anglais et français, depuis longtemps dans le pays.
S'adresser à M. Etienne Clermont, rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon, No. [illegible] 23 nov—6

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
MEAKINGS & KETCHAM,
OUVRENT maintenant et recevront pendant toute la saison un bel assortiment d'habillements confectionnés pour l'hiver et l'automne et ils réclament les pratiques des habitants et des étrangers: leur assortiment comprend des redingotes noires et de couleurs de la saison, des pardessus [illegible] 23 nov—6

MARCHANDISES NOUVELLES EN DEBARQUEMENT DU YAZOO.
UN assortiment de marchandises nouvelles consistant en peignes de tout genre; do. en ivoire; do. de poche; do. en fer pour dames; pour tenir les cheveux spirals en fer côté; boutons de tous genres, en os, épingles et aiguilles; broches, cartes à jouer, rasoirs, ciseaux, brosses à dents, à habits, et autres; savon et parfumeries assorties, le tout à vendre par lots au gré des acheteurs, par
23 nov POLLARD & GREEN, 30, rue du Canal.

A VENDRE. En débarquement de la goëlette CREOLE, de la Havane, les marchandises suivantes:
20000 Cigares Regalias, qualité supérieure.
40 Sacs Café, vieille recolte.
8 Barils Amidon.
10 Caisses Confitures.
23 nov A. CAPDEVIELLE, 36, Vieille-Levée.

A VINGT CINQ CENTS L'AUNE.
BELLES indiennes françaises, nouveaux dessins; ainsi qu'une grande quantité d'autres articles à bon marché, à vendre aux magasins des soussignés.
PAUCHON FRERES,
Encoignure Bourbon et Conti, encoignure Toulouse et Dauphine, et Maison Rouge, entre les deux marchés.
21 nov—6

AVIS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, et offre en vente à son magasin, les articles suivants, aux prix les plus modérés:
Vestes de toute sorte; mitaines de toutes grandeurs et assorties, pantalons et gilets, flannelle pour hommes, camisoles roses en cachemire, gros gants laine pour hommes; fournitures pour fers à repasser, à 2, 3, 4 et 6 fers; articles à l'usage des salles d'armes; ornements maçonniques de tous grades, articles de billard, articles de chasse et de pêche; jeux de boston, (dits reversi ou bêtes) de tous les prix, pommade, crême de perse, et eaux de cologne, draperie de billard de toutes les qualités, fontaines en zinc et cafetières en ferblanc de toutes grandeurs, &c.
P. LEVERRIER,
25 nov—6 133, rue de Chartres.

RESTAURANT DES QUATRE NATIONS.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, que Dimanche, 22 de ce mois, ils feront l'ouverture de leur restaurant, rue Domaine No. 16, entre Condé et Levée. Ils se recommandent à leurs amis, au public en général et tous ceux qui voudront encourager leur établissement, et leur donnent l'assurance qu'ils feront tout leurs efforts pour les satisfaire. Ils tâcheront de présenter tout ce que le marché pourra offrir d'agréable; les vins seront de première qualité et variés, et les prix seront bien modérés. Ils feront porter des dîners dans les maisons particulières en ville.
21 nov—5 J. B. MAILHE & Co.

MR. LEON DUTREUIL, professeur d'ECRITURE, ayant chaque jour quelques heures disponibles, désirerait les employer à tenir les livres d'une maison de commerce.
Il informe en même temps le public qu'il continue de donner des leçons d'écriture en ville et chez lui.
S'adresser passage de la Bourse, No. 6, chez M. Houguenague. 21 nov—6

A VENDRE—Un cabaret situé encoignure Enghein et Levée, bien fourni d'articles dans la ligne et bien achalandé. [illegible] lieux à [21 nov—7] LANSALADE & Co.

G. WESTFELDT & BRO.
Négociants Commissionnaires,
A la Mobile.
Feront des avances libérales en argent sur envois de produits adressés à eux. 16 nov

ANDW. ET ROBT. BUCHANAN,
Negociants Commissionnaires,
Louisville, Kentucky.
18 nov—3

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
MME. Ve. GRANET a l'honneur de rappeler à ses amis et au public, qu'elle continue à diriger son pensionnat et externat de jeunes Demoiselles, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
L'enseignement se compose de la LECTURE, l'ECRITURE, le FRANÇAIS, l'ANGLAIS, l'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, &c.
La harpe, le piano, le dessin, la broderie, &c. &c.
Mme. Granet a attaché à son établissement les meilleurs professeurs de français et d'anglais, qui y donnent régulièrement leurs classes. 12 nov—20

AVIS—Une dame parfaitement recommandée, pouvant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, le dessin et en général toutes les branches d'une bonne éducation, désire obtenir quelques élèves parmi les familles ou dans des pensions de demoiselles.
S'adresser pour références à Mr. J. H. Rabeteau, No. [illegible] rue Philippa, vis-à-vis la Maison d'Etat. 4 nov—30

MR. PAUL BERTUS notaire public et M. Louis F. Mounot, avocat—Ont pris une étude en commun, rue Ste. Anne, no 65, entre les rues Condé et Royale.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 26 Novembre 1840.
Débuts de Mrs. BAUCE ET FELIX BERNARD.
UN DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU,
Drame en 3 actes.
PASSÉ MINUIT,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
MR. ET MME. PINCHON,
Vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.
LUDLOW & SMITH—Directeurs.
Mercredi 25 novembre 1840,
Première représentation de Mazeppa. Cette pièce a été montée avec le plus grand soin, sans égard aux dépenses et aux frais. Les costumes sont entièrement neufs ainsi que les décorations. M. Lewellen et son fameux cheval TIMOUR ont été engagés pour quelques nuits, tout exprès pour les représentations de cette pièce.
CONQUERING GAME—Drame.

Le roi Charles XII	M. Conner,
Catherine Ormsdorf,	Ms. Farren,

Suivi du grand drame de
MAZEPPA,
OR THE WILD HORSE OF TARTARY.

Mazeppa,	M. Lewellen,
Abder Kahn,	" Conner,
Drolinski,	" Bolsik,
Olinski,	Me. Magner,
Zemilia,	" Farren.

Prix d'entrée:
Premières, $1
Loges privées, 1 50

SALLE D'ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 25 NOVEMBRE,
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers ... $2.
24 nov MITAUD.

GRANDS BALS MASQUES.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals
PARÉS ET MASQUÉS
auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.
La salle vient d'être peinte et décorée à neuf; de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles et valses, tant du Nord des Etats-Unis que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est strictement observé dans cet Etablissement ne peut que contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 23 nov. ☞

M. F. KROLL, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en quadrilles et galops; composés par Mrs Musard et Tolbecque, avec orchestre ou quintette, valses et cotillons de J. Strauss au si à grand orchestre.
Il se propose de donner cet hiver, conjointement avec son frère, Mrs. Dantonnet et Miolan, les soirées particulières.
S'adresser à son domicile 133 rue du Maine, encoignure Dauphine, ou à son frère, passage de la Bourse, bureau de M. Didou. 23 nov—14

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 50 instrumentistes.
S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 122, ou à Mr. Cobini, au Café Merle, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—3m

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS!
LA Compagnie montera à cheval Dimanche vingt-neuf du courant, à 9 heures précises, pour une revue d'inspection.
Rendez-vous au lieu ordinaire.
Par ordre,
ED PLANCHARD,
25 n Maréchal des logis chef

JEUNE GARDE A CHEVAL.
LA Compagnie montera à cheval Dimanche prochain, le 29 du courant, pour une revue d'inspection et se réunira à la Place du Cirque, à 9 heures et demie. Tenue d'hiver. [illegible] ponctualité.
Par ordre du capitaine.
24 nov F. FRALON, maréchal des logis chef.

CHASSEURS ST. BERNARD.
LA Compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 29 du courant et se réunira sur la Place Washington à huit heures et demie du matin, pour une revue d'inspection; tenue d'hiver, équipement complet.
Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.
Par ordre du capitaine Comdt.
TH. LACROIX,
25 nov—6 Maréchal des logis chef.

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!!
Vous prendrez les armes dimanche prochain 29 courant à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection; équipement complet, tenue d'hiver.
Le capitaine compte sur le zèle des membres formant ce corps, et espère qu'ils se rendront au lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie à l'heure ci-dessus indiquée.
Par ordre ANT. DUBUC,
Sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS. ATENCION!
La Compañia se reunira el Domingo, 29 del corriente á las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad. La reunion en el parage acostumbrado.
Nueva Orleans, 22 Noviembre 1840.
De orden del Capitan.
23 nov F. A. GARCIA, Sarg. primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, ATENCION!!
La Compañia se reunira el Domingo, 29 del corriente, á las 9 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco; para pasar su revista de inspeccion; se recomienda la mayor puntualidad á los miembros activos, al cumplimiento desta orden, dada por el capitan.
Nueva Orleans, 24 de noviembre 1840.
FRANCISCO BOLER,
Sargento Primero.
25 nov

JAEGER ACHTUNG!!!
DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert, sich nächsten Sonntag, den 29 November Morgens halb neun Uhr, in voller Winter Uniform, [mit Tornister] auf dem Versammlungs Zimmer einzufinden, um einer Revue Inspection beyzuwohnen.
Auf Befehl des Capitains
W. FURST.
23 nov J. C. WAGNER, Oberjaeger.

MADEMOISELLE BOURGEOIS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle fera samedi le 21 courant, l'ouverture de son magasin de modes, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse. Le soin qu'elle a mis dans le choix de ses marchandises lui fait espérer que les dames lui accorderont leur patronage. 19 nov—6

MODES & NOUVEAUTÉS—Avis aux Dames de la Nouvelle Orléans et à celles de l'intérieur, Madame JONC, modiste, a l'honneur de leur faire savoir que [illegible] 10 novembre, elle fera l'ouverture de plusieurs caisses de chapeaux pour dames, filles et enfans, un grand assortiment d'autres marchandises de modes qu'elle vient de recevoir par le navire Ancile du Havre, et qu'elle offre à vendre à des prix très modérés. Madame Jonc ose espérer que les Dames voudront bien l'honorer de leur confiance comme par le passé. Elle profite de cette occasion pour leur en témoigner sa reconnaissance.
Rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane, autrefois rue Royale, No. 179. 9 nov.

AVIS—MAISONS NEUVES ET TRES COMMODES à louer immédiatement—Une sur [illegible] encoignure Ste. Anne et Claiborne, faubourg Tremé—Une autre, rue St. Philippe en face la salle Washington. Pour les conditions qui sont avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 133. 19 nov—10

A LOUER—Les Magasins situés au dessous de l'Hôtel St. Charles, actuellement occupés par M. Gibson, pour un reading room. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Bourse. 10 nov

GRENIER à louer—A louer le haut de la maison d'encoignure, située rue de la Douane, près de la rue de Chartres, se composant de deux jolis greniers, loyés à $480 par an. S'adresser sur les lieux. 18 nov—10

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que Lundi 16 du courant, il fera l'ouverture pour son compte du restaurant de la Salle d'Orléans. Il espère par le zèle qu'il portera à son établissement et la promptitude du service mériter la confiance générale.
Les prix seront très modérés.
12 nov—15 L. BOUDRO.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Rubicon, du Havre, Powhattan, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de marchandises nouvelles, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants:
MEUBLES PALISSANDRE & ACAJOU.
Pianos, [illegible] de Pianos, consoles, [illegible] glace, commodes, secrétaires pour [illegible] pour hommes, toilettes et lavabos, ditto pour hommes, miroirs à la [illegible] fauteuils à la Voltaire, [illegible] secrétaire, [illegible] à ouvrage, de diverses formes, [illegible] à broder, en palissandre et acajou, [illegible] tables de nuit, [illegible] tables à jeu, grands [illegible] pour hommes &c. &c.
ORNEMENS DE CHEMINÉE & SALON.
[illegible]
PORCELAINE ET CRISTAUX, FANTAISIE.
[illegible]
ARTICLES D'ETRENNES ET DIVERS.
[illegible]
PLAQUÉS ANGLAIS.
[illegible]
PORCELAINE ET VERRERIE.
[illegible]
DIVERS.
[illegible]
V. [illegible] VIGNAUD,
21 nov 48, rue de Chartres.

PORTRAITS.
M. LAMBOT, peintre de portraits, de retour de la campagne, prévient ses amis et le public qu'il a transporté son atelier, encoignure Royale et Toulouse, au-dessus du magasin de MM. Bloche. [illegible] 24 nov—6

PORC mess—100 barils, à vendre par
25 nov ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins.

TABAC—60 caisses de différentes marques, à vendre par
25 nov ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Syndic.
PAR JOS. A. BEARD & FERNET.
EN vertu de deux ordres de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 juin et du 18 août dernier, il sera vendu Mardi, le 29 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, dans la rue St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par Léon Chabert et Adolphe Schreiber à leurs créanciers et aux créanciers de Chabert et Schreiber.
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.
UNE HABITATION ou portion de terre située dans cette paroisse sur la rive gauche du Mississipi, à environ un mille et demi au dessous de cette ville, contenant 6 arpents de face conformément à un plan qui sera exposé le jour de la vente. Chaque arpent sera vendu séparément. Le lot No. 1 mesure un arpent de face sur 35 arpents de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à dame veuve Duverger et à Furcy Verret, et 40 arpents de profondeur sur la ligne opposée. Les lots du No. 2 au No. 5 contigus au No. 1 mesurent chacun un arpent de face sur quarante arpents de profondeur; le tout sera vendu avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
Conditions—Mille piastres sur chaque arpent, comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur la propriété vendue.
CINQ LOTS DE TERRE au faubourg Washington, sur un plan qui sera exposé le jour de vente, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
ACTIONS.
139 Actions de la Banque des Citoyens.
10 Actions de la Banque de Cité, entièrement payées.
13 Actions de la Compagnie d'assurance des Marchands, sur chacune desquelles $30 ont été payées.
26 Actions, chacune de $40, payées en entier, de la Compagnie du Commerce.
Conditions comptant.
ESCLAVES.
JACOB, âgé d'environ 32 ans, domestique de maison.
DELFY, âgée d'environ 28 ans, blanchisseuse.
ELIZA, âgée d'environ 28 ans, bonne domestique, blanchisseuse et repasseuse.
FANNY, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans, élevée dans la maison.
LISE, âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, mais maladive.
PIERRE, âgé d'environ 40 ans, domestique de maison et bon à tout.
ROSE, femme de Pierre, âgée d'environ 35 ans, couturière, blanchisseuse et repasseuse, et ses enfants.
REBECCA, âgée de 15 ans, élevée dans la maison.
JOSE, " 11 " " "
GEORGE " 9 " " "
HENRY, " 3 " et un autre enfant mâle. Cette famille sera vendue en bloc.
ANNA, mulâtresse âgée d'environ 23 ans, et un enfant mâle âgé de 2 ans. Anna est excellente blanchisseuse et repasseuse, enfin est marchande de marchandises sèches.
MARY, âgée d'environ 55 ans, blanchisseuse.
Enfin les droits et titres à la propriété de DANIEL, âgé d'environ 60 ans, cuisinier et domestique de maison, parti marron depuis le mois de janvier dernier.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession des propriétés foncières. 25 nov—

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.
Le steamer ADRIATIC, capitaine Perry, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Gravier ou à
25 nov J. LANDIS & co. 14, rue Poydras.

POUR NEW-YORK—Ligne d'Orléans—Le trois mâts paquebot OCONEE, capitaine Johnston, prend maintenant sa cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au ponton No. 66, 1ère municipalité, ou à STETSON & AVERY,
25 nov 66, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—(Ligne de Hande)
Le trois-mâts ARCHER, capt. Marston, partira pour le port ci dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au ponton au-dessous du marché aux légumes ou à J D DENEGRE, agent,
25 nov 10, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—Le navire paquebot, de première classe, TALLEYRAND, capitaine Healy, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du [illegible] coulisses, ou à
24 nov JOHN A. MERRITT, 23, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick bien connu, JULIA & HELEN, peut prendre 100 barils sur le pont, et recevoir quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
24 nov 24, rue de la Douane

POUR APALACHICOLA.
Ligne de la Nouvelle Orleans et d'Apalachicola.
—La goëlette JUDGE HITCHCOCK, capt. Hathaway, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
25 nov 97, rue du Camp.

POUR SAVANNAH—Le brick ATLANTIC, capitaine Whalen, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
24 nov WOOD & SIMMONS.

POUR LA HAVANE—Pour passagers—Le brick de première classe et marcheur EMPRESARIO, capt. Collins, ayant peu de fret à engager partira [illegible] s'adresser à bord en face de la rue Jefferson ou à JOSEPH FERAIS,
24 nov No. 10, rue Toulouse

POUR LA HAVANE—La goëlette SABINA, capitaine Young, ayant les 2/3 de sa cargaison engagés, partira positivement Jeudi prochain, le 26 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 nov R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.
La goëlette packet EAGLE, capitaine Cutler, partira positivement mercredi. Pour balance de fret ou passage s'adresser à J H ASHBRIDGE,
25 nov 97, rue du Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick fin voilier ENERGY, capitaine Sellon, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 nov J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR NEW-YORK
Le nouveau brick A. J. GALVESTON, capitaine Burn, sera immédiatement expédié, pour fret et passage ayant de très belles chambres, s'adresser à J H ASHBRIDGE,
20 nov 27, rue du Camp.

POUR VERA CRUZ—La goëlette CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,
20 nov 36, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MANCHESTER, capitaine Hewitt, a besoin de 200 balles coton pour se remplir, et partira sans faute. S'adresser à BLANCHARD, ESMER & Co.
25 nov 20, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le paquebot fin voilier, A. L. COLUMBIANA, capt. Barker, ayant des emménagements supérieurs pour les passagers, partira le 1 décembre positivement. S'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co.
24 nov 63, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire américain A. I. EDMUND PERKINS, capitaine Ingersoll, en charge pour le Havre, peut prendre 500 balles de coton. Pour fret et passage, s'adresser à
13 nov F. PERRET, 58, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire RUSSELL GLOVER, capt. Howes, classé A 1, ayant les 3/4 de son chargement engagés, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 nov 97, rue du Camp.

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES
MADAME JAMES a l'honneur d'annoncer aux résidents de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'elle ouvrira le 1er. de décembre un pensionnat de jeunes demoiselles pensionnaires et externes, rue Ste Anne, no. 114. Son expérience dans l'art d'enseigner, et le succès dont ses efforts ont été constamment couronnés, lui font espérer qu'elle obtiendra une partie des suffrages.
La connaissance parfaite que Mme. James possède des langues française et anglaise, lui met à même de surveiller les élèves dans l'étude de ces deux langues; [illegible] les meilleurs professeurs, [illegible] à former une éducation complète.
Une dame recommandable de la manière la plus honorable aidera à Mme. James dans le soin des jeunes demoiselles qui resteront entièrement dans la maison, les accompagnera à la promenade et couchera dans le dortoir.
Le cours de l'enseignement comprendra: la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les langue française et anglaise, la géographie, la sphère, l'histoire ancienne et moderne, la littérature.
Se payent à part:
Les maîtres de musique,
" " chant,
" " danse,
" " peinture et dessin.
RÉFÉRENCES:

MM. Trudeau,	L'abbé Moni,
Denegre,	Delaruelle,
Gaillard,	

Les personnes qui désireraient voir Madame James avant le 1er. décembre, sont priées de s'adresser rue Toulouse No. 143. 24 nov—☞

INSTITUTION JEFFERSON.
DIRIGÉE PAR G. J. LORD.
Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
DANS cette Institution, ouverte aux enfans de tout âge, les élèves reçoivent une instruction préparatoire à leur entrée aux collèges de Jefferson, West-Point et autres, et acquièrent les connaissances nécessaires pour débuter dans la carrière du commerce et des affaires.
L'enseignement se compose de la lecture, l'écriture, les langues française et anglaise, l'arithmétique, les mathématiques, la géographie, l'histoire &c.
Prix—Pour les élèves au-dessous de 10 ans, $8 par mois,
De 10 ans et au-dessus ... $10 do.
La classe est ouverte de 9 heures et demie à 3 heures.
Il y a une classe extraordinaire de 6 heures à 8 heures.
Les soins les plus assidus sont donnés aux progrès des élèves; et une surveillance incessante maintient dans l'établissement le bon ordre et la discipline.
Mr. Lord s'occupe exclusivement de l'enseignement de l'anglais. L'instruction française est confiée à un professeur français d'une capacité reconnue.
N. B.—Dans la même institution des cours extraordinaires de français et d'anglais [illegible] exclusivement aux jeunes gens de 15 à 14 ans et au-dessus, sont ouverts tous les jours de 6 1/2 à 8 heures du soir. 20 oct.

ACADEMIE DE DANSE.
Rue [illegible]
M. J. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira son cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessus indiqué. 26 oct.

COURS D'ANGLAIS et de Français, géographie, histoire, et tenue des livres, à L'ACADEMIE JEFFERSON, passage de la Bourse.
Destinés exclusivement à des jeunes gens de 12 à 14 ans et au-dessus. TOUS LES SOIRS de 6 1/2 à 8 heures.
Prix $10 par mois.
Classe le matin pour les enfants. 16 oct—20

MR. AMAND peintre de portraits, de retour à la Nouvelle-Orléans, prévient le public que son atelier est toujours ouvert, rue Royale, no 184, entre Bienville et Toulouse. 16 oct—6

PROPRIÉTÉ DE VALEUR A VENDRE.
CETTE propriété connue sous le nom Hachy's Academy, ou Cercle, Tivoli. Il y a deux lots qui seront vendus séparément; sur l'un est une maison de résidence en briques avec citerne, pompe, &c; et tout ce qui est nécessaire pour une famille. L'autre est un beau jardin. Le tout sera vendu à des conditions avantageuses et à bas prix. S'adresser rue de la Commune no. 300 ou à
FRED. WILKINSON,
Exchange place.
19 nov—☞

UNE bonne ouvrière en robes trouverait de l'emploi pour la saison ou à l'année, en s'adressant rue de Chartres, No. 68. Les conditions très avantageuses, si on est capable, et si l'on a de bonnes recommandations. 21 nov—☞

L'AGENT du soussigné, M. Jos. Cochet, vient d'arriver du Havre par le Rubicon avec un assortiment complet de marchandises pour la saison et d'habillements confectionnés d'après les dernières modes de Paris.
21 nov—15 LOUIS A. BARBARIN, 160 Chartres.

200 BARILS vieux WHISKEY, en magasin depuis dix mois, à vendre par petits lots ou en totalité.
JOSEPH VIGO,
[illegible] nov—6 9, rue Chartres.

SARDINES à l'huile, etc—[illegible] boîtes sardines à l'huile [illegible] 130 boîtes petits pois, en débarquement des navires Rubicon et Sidney, venant du Havre, et à vendre par
AUGUSTE MOLTER, 38, rue St. Louis.

[illegible] barils [illegible] prime en feuilles à vendre par ROBERT & HAWTHORN, 36 Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

MAGASIN RUE DE CHARTRES No. 167.
AUJOURD'HUI mercredi, le 25 courant, à 1 heure P. M. il sera vendu par l'ordre du major Clark, quartier maître de l'armée des Etats-Unis, et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis,
2000 sacs de mais vides, en débarquement, au Pinoyune Tier du haut, 3me. Municipalité, de la goëlette Sarah.
25 nov

Vente [illegible]
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan ce matin (Mercredi), à 10 heures, dans le magasin d'entrepôt de Mr. Peter Laidlaw, dans la rue Gravier, entre les rues du Camp et St Charles:
6 tierçons huile de baleine raffinée,
7 barriques do do do
11 barils do do do
Les conditions seront libérales. 25 nov—1

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu ce matin, Mercredi, le 25 Novembre, à 10 heures du matin, à l'entrepôt de la rue Gravier:
14 Bois de lit complets. 24 nov—1

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue Chartres No. 167.
SAMEDI prochain, 28 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu la mulâtresse Mar[illegible], âgée de 28 ans, à peu près, sachant faire un peu de tout pour un ménage; elle sait un peu coudre, bon sujet, et pleinement garantie de tout vice et maladie prévus par la loi. Conditions comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez W. J. Lewis, notaire. 25 nov—6

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu, jeudi prochain, 26 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Henriette, négresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant le français, l'anglais et l'espagnol, garantie aux vices et maladies prévus par la loi.
William, fils d'Henriette, âgé de 13 ans, domestique parlant aussi les trois langues.
Adèle, alias Mariette, quarteronne âgée de 27 ans, parlant le français et l'anglais, avec sa fille âgée de dix mois. Adèle est bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse et un peu cuisinière, pleinement garantie. Le vendeur déclare cependant qu'il lui est quelquefois arrivé de boire.
Conditions—1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 9 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 nov

Vente par colis de marchandises étrangères et du pays.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu jeudi prochain le 26 courant, à 10 heures à leur salle d'encan, rue de Chartres No. 116—
Un assortiment général de marchandises, sèches étrangères et du pays. Conditions à la vente. 24 nov

Vente pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi le 28 courant, à midi et demi, à l'Arcade Banks, pour le compte de qui il appartiendra, du premier acquéreur:
Un lot de terre désigné par le No. 1 sur un plan dressé par A. L. Surgi, arpenteur, le 19 mars 1840, borné par la route St. Andrew et Ste-Marie et les rues Prytania et Ursula, dans le faubourg des Religieuses, et mesurant 21 pieds 4 pouces sur le devant et sur le derrière et 120 pieds 9 pouces 4 lignes dans la profondeur.
Conditions comptant.
Aussi deux lots désignés par les numéros 2 et 3, contigus aux lots ci-dessus et ayant les mêmes dimensions.
4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant E. Barnett not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 nov

Vente sans limites de toile d'emballage d'Ecosse.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu sans réserve Mercredi, le 25 courant, à midi au No. 46, rue de la Commune:
10 balles toile d'emballage d'Ecosse extra de 44 pouces.
7 do do do 45
13 do do do 42
Les conditions qui seront libérales seront connues à la vente. 24 nov—2

BONNE OCCASION POUR LES PERSONNES QUI TIENNENT MAISON!
A VENDRE.
UNE MAISON DE RESIDENCE et l'ameublement d'une dame qui est sur le point de quitter cette ville. La maison est située dans la seconde municipalité, dans un voisinage respectable, et également bien placée pour une petite famille.
L'ameublement est complet, avec le linge de table &c.
Conditions—1/3 comptant; 1/3 à 90 jours, et la balance à 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
La rente de la maison est de $500 par an.
S'adresser à J. A. BEARD & FERNET, rue de la Commune, No. 46.
A louer à bas prix deux domestiques appartenant à la même dame. 24 nov—☞

Succession de feu Félix de Armas.
PAR H. J. DOMINGON.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, siégeant en cette ville, en date du 11 Novembre courant, il sera vendu le jeudi, 3 décembre prochain, à midi, en la Bourse St. Louis, entre Chartres et Royale, les actions de compagnie, ci-après décrites, dépendant de la succession de feu Félix de Armas, savoir:
1o. Vingt sept actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans, de $100 chaque payées en plein.
2o. Cent quarante trois actions de la Compagnie et Banque des Améliorations, payées en entier.
3o. Dix actions de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.
4o. Soixante onze actions de la Banque des Citoyens de cette ville.
Conditions—Les actions de la Banque des Citoyens payables comptant; et les autres actions payables à 3 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par nantissement des actions. 21 nov

PROPRIÉTÉS DANS LA SECONDE MUNICIPALITÉ.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu, samedi, le 28 courant, à midi, à l'Arcade Banks.
Cette belle maison d'entrepôt, [illegible] trois étages et à l'épreuve du feu, située au No. 10, bâtisses de triangle, [illegible]
Conditions—L'acheteur se chargera du paiement d'un billet de $1500 [illegible] 18 septembre 1841, le [illegible] du prix de vente sera payable moitié comptant et l'autre moitié à 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 21 nov

PAR M. BARNETT Senr.
Bureau rue Conti, no. 23
IL sera vendu, mercredi, le 25 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:
Cette belle propriété ci devant appartenant à Cornelius Hurst, située à Hurstville, paroisse de Jefferson, à quatre milles et demi seulement de cette ville, ensemble avec les lots et îlets suivants:
No. 1. Lots de terrain immédiatement en face de la maison, et 17 îlets entiers sur le derrière. Il y a sur l'îlet No. 10 une belle maison en briques avec des cuisines en briques et étables, citerne en fer, [illegible]
Conditions: L'acheteur se chargera du paiement de $13,032 00 dues à la Banque de l'Union, sur lesquels sommes l'intérêt est payé jusqu'au 31 mars prochain. $6,600 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, en coupons au gré du vendeur.
L'acte de vente par devant Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais de l'acheteur.
N. B. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Barnett Senr, 23, rue Conti. 20 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres, No. 167.
MERCREDI, le 25 courant, à 4 heures et demie P. M. avec autorisation de F. A. Guillotte, encanteur des chevaux, et par ordre du major Clark, quartier maître de la marine des Etats-Unis, il sera vendu aux casernes des Etats Unis, à 3 milles environ au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, pour le compte du gouvernement des Etats Unis,
DEUX CHEVAUX,
Conditions, comptant.

JOLIE RETRAITE D'ÉTÉ, A LA PASSE CHRISTIANE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi 28 Novembre, à midi, à l'Arcade de Banks, [illegible] toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés à la Passe Christiane, [illegible] la propriété Eldridge, savoir:
Le No. 1, mesure 37 pieds de face sur 40 arpents de profondeur, ayant une bonne maison de résidence de six appartements, une bonne cuisine [illegible]
Le No. 2, mesure 34 pieds 21 pouces, sur 40 arpents de profondeur, avec une jolie maison de résidence de trois appartements de face, [illegible] jardin et verger [illegible]
Le No. 3, mesure 34 pieds 11 pouces de face sur 40 arpents de profondeur; c'est un terrain vide [illegible]
Le No. 4, mesure 45 pieds de face sur 40 arpents de profondeur, [illegible]
Toutes ces propriétés sont bien entourées; elles ont un joli parterre en face de la mer, et sont considérées comme étant les plus belles de la Passe. [illegible] familles.
[illegible]
Pour de plus amples informations, voir le plan déposé au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement.
Les actes de vente et autres [illegible] Juge de la Passe Christiane.

VENTE DE SYNDIC.
Chas. Montrose contre ses créanciers.
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu, lundi 30 novembre 1840, à midi précis, à la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 29 juin 1840, et à la requête du syndic des créanciers dudit insolvable.
Malvina, négresse âgée de 26 ans [illegible]
Conditions [illegible] 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction [illegible] hypothèque spéciale et portant intérêt de 10 pour cent l'an, si les billets n'étaient pas payés à l'échéance.
L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. 30 oct—3 30 6,14,18

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE MEUBLES DE NEW-YORK.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi prochain, le 27 courant, à 11 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres no. 116, une quantité de beaux meubles de New-York, [illegible] seront exposés le jour avant celui de la vente. 24 nov

Vente [illegible]
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan jeudi, le 26 courant, à 10 heures et demie, à l'entrepôt de Mr. P. Laidlaw, rue Gravier, pour compte de qui il appartiendra:
[illegible] caisses verrerie et porcelaine françaises,
20 corbeilles en porcelaine,
15 do en terre,
Conditions libérales.
Pour les détails voir le catalogue. 24 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de James Burdon.—Jeudi, le [illegible] novembre prochain 1840, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves pour ladite Paroisse de Jefferson [illegible] de la succession de James Burdon décédé [illegible] à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, à la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après, appartenant à la dite succession, savoir:
GRACIANA, négresse âgée d'environ [illegible] ans, domestique de maison et un peu cuisinière.
LISETTE, négresse âgée de [illegible] ans, et son enfant [illegible]
EDWARD, négrillon âgé de [illegible] ans.
Conditions de la vente—La négresse Graciana, payable [illegible] comptant, et la balance [illegible]
[illegible]
22 oct Signé F. D[illegible]

[illegible]
16 nov JOSEPH LE CARPENTIER, No. 120, rue de Chartres

[illegible] PARTICULIERE POUR LES FAMILLES.
Mme. RABOTEAU ayant loué cette belle résidence, No. 3, rue Philippa, à deux portes de la rue de Canal, vis à vis la Maison d'Etat, [illegible] quelques familles [illegible] de grandes et belles chambres. 21 nov

MME. BOURDIN de Paris prévient les dames [illegible] rue Royale, No. 225, [illegible]

SANGSUES.
REÇU, par le [illegible] lot de sangsues Hongroises de première choix, à vendre [illegible] rue de Chartres No. 25. [illegible] 24 nov

[illegible] & BROTHERS [illegible]